



**Intervention de Jérôme NORMANDIERE
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 06/06/2008**

Monsieur le Maire,

J'aimerais profiter de cette décision pour me faire l'écho de réflexions qui m'ont été transmises, et que je me suis moi-même faites, puisque je passe quasiment tous les jours, comme sans doute un bon quart de la population rennaise, devant l'endroit en question.

Je veux parler du Gymnase du Gazelec, dans le quartier de Cleunay.

La question est délicate. Elle interroge notamment le statut et la place de l'artiste dans la cité, et sa liberté d'expression qui peut quelquefois heurter la conception que chacun se fait de sa propre liberté de pensée.

De quoi s'agit-il ? Le Gymnase du Gazelec est un bâtiment qui appartient au comité d'entreprise d'EDF. Il est situé boulevard Voltaire dans le quartier de Cleunay à Rennes. Le comité d'entreprise d'EDF a commandé à un collectif de graffeurs, une fresque « *inspirée des événements de mai 1968* ».

L'idée *a priori* était bienvenue, compte tenu de l'effervescence créatrice qui a porté ce mouvement. Ce cadre étant posé, il incombe cependant à l'artiste de respecter « l'esprit » de l'époque et de ne pas l'utiliser comme prétexte à « asséner » un message politique dédié à l'actualité. Mai 1968, sous une forme souvent festive, et encore une fois créatrice, interrogeait son contexte et le système de valeurs qui le sous-tendait.

Ce n'est pas la voie qui a été empruntée ici. J'invite chacun à s'y rendre et à constater par lui-même le caractère des dessins et des détournements de slogans qui l'accompagnent. De fait, la fresque du Gazelec, résultat de la commande qui a été passée, représente une série d'images qui imposent aux yeux du tout venant un message de propagande politique qui ne brille par sa subtilité.

L'art a notamment pour vocation de questionner et interpeller le citoyen, pas de « l'énerver » (au sens premier du terme) en lui imposant une vision du monde qu'il ne partage pas forcément.

Ce qui est dérangeant dans « l'antisarkozysme primaire » c'est moins l'antisarkozysme en soi (chacun est libre de penser ce qu'il veut du Président de la République et de son action) mais le fait qu'il soit « primaire » et qu'il donne ainsi moins matière à réfléchir qu'à « agresser » ou « conforter » selon le public qui le reçoit.

Une question qui a également son importance est celle de son support : le bâtiment est situé sur un lieu privé mais exposé largement et massivement aux yeux du public. Il est situé de surcroît à proximité d'une école. Il s'agit enfin d'un gymnase, lieu par essence et par excellence où se pratique le sport, dont les valeurs n'ont pas vocation à « voisiner » avec un exercice de propagande politique.

Alors certes, on nous dit que cette fresque est provisoire et qu'elle est destinée à terme, à être recouverte lors de la rénovation du bâtiment. C'est toutefois un provisoire qui dure depuis maintenant plusieurs mois et qui irrite et divise les habitants du quartier.

Je voulais savoir Monsieur le Maire, vous qui êtes garant du vivre ensemble et responsable notamment dans le domaine de la pratique et de la culture du sport, si vous aviez été saisi du sujet et quelle réponse le cas échéant vous comptiez lui apporter.

Je vous remercie.

